

AVERTISSEMENTS
AGRICOLES®
POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

PICARDIE

Bulletin Technique des Stations d'Avertissements Agricoles n°23 du 18 décembre 2007 - 1 page

Pomme de Terre

Suites Grenelle

Dans le prolongement des décisions prises par le Président de la République à l'issue du Grenelle de l'Environnement, Michel Barnier, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, a installé le 15 novembre, le comité d'orientation du plan de réduction de l'usage des pesticides.

Ce plan de réduction comporte 2 volets :
-le retrait du marché dans les meilleurs délais au regard des solutions alternatives existantes, des produits contenant les 53 substances actives les plus préoccupantes, dont 30 avant la fin 2008 (remarque : pour les 3/4 d'entre elles, il s'agit de substances dont le retrait était déjà annoncé),

-l'élaboration d'un plan de réduction de 50% de l'usage des pesticides dans un délai de dix ans, si possible.

Michel Barnier a fixé comme objectif de présenter le plan au président de la république avant le fin du premier semestre 2008.

Le comité d'orientation se réunira sous la présidence du Ministre tous les 3 mois. Un groupe technique opérationnel d'experts est constitué sous la présidence de Monsieur Guy Paillotin, secrétaire perpétuel de l'Académie de l'Agriculture. Ce groupe, composé d'une vingtaine de personnes, sera chargé de formuler des propositions concrètes d'action sur les thématiques suivantes :

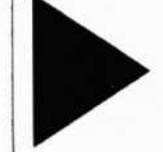
-définition d'indicateurs précis et consensuels pour assurer le suivi,
- évaluation des marges de progrès sur les substances et itinéraires techniques,
-mobilisation de la recherche, du développement et du transfert des méthodes alternatives et des systèmes économes en pesticides,
- formation des agriculteurs à l'utilisation des pesticides et professionnalisation des métiers de la distribution et du conseil phytosanitaire autour d'un objectif de certification.
-renforcement des réseaux de surveillance sur les bio-agresseurs et sur les effets non intentionnels de l'utilisation des pesticides avec une mise en transparence de la connaissance.

Nous aurons l'occasion de vous tenir informés de l'évolution de ces travaux et des orientations choisies tout au long de l'année 2008.

Nous vous ferons parvenir le bulletin de réabonnement aux Avertissements Agricoles 2008 dans le courant du mois de janvier.

En attendant, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.





Suites Grenelle

Ministère de l'Agriculture
Service Régional de la Protection des Végétaux

Allée de la Croix Rompue
518, rue St Fuscien
80092 AMIENS
CEDEX 3
Tél : 03.22.33.55.97
Fax : 03.22.33.55.56

Imprimé à la station d'Avertissements Agricoles d'AMIENS
Directeur gérant : Christophe MARTINET
Publication périodique
C.P.P.A.P n°1011B08029
ISSN n°07576609
Tarif Courrier 67 euros
Tarif Fax 62 euros
Tarif e-mail 58 euros